UNSA DISNEYLAND PARIS
Syndicat Autonome à Disneyland Paris

Le saviez-vous ?

C'EST NOUVEAU !

Parentalité

Nouveau congé de naissance à partir du 1er juillet 2026

Ce congé pourra être pris dans les neuf mois suivant la naissance de l'enfant ou son arrivée au foyer en cas d'adoption. Il pourra être fractionné, offrant ainsi davantage de souplesse aux salariés.



D. n° 2026-419, 30 mai 2026 : JO 31 mai 2026
D. n° 2026-425, 30 mai 2026 : JO 31 mai 2026
D. n° 2026-426, 30 mai 2026 : JO 31 mai 2026

Pour y voir plus clair avec l'UNSA !

UNSA DISNEYLAND PARIS libres ensemble

© 2026 - Tout droit réservés - UNSA Disneyland Paris

Téléchargé sur unsa-disney.fr le 3 novembre 2026 à 12:24 · UNSA Disneyland Paris

Le saviez-vous ?

C'EST NOUVEAU !

Parentalité

Les salariés peuvent bénéficier d'autorisations d'absence rémunérées pour se rendre à des entretiens en vue d'obtenir un agrément pour l'adoption. Un décret limite ces absences à 5 par agrément.



Décret n° 2025-1439 du 31 décembre 2025 relatif aux autorisations d'absence du salarié engagé dans une procédure d'adoption (JO du 1er janvier 2026)

Pour y voir plus clair avec l'UNSA !

DISNEYLAND PARIS
libres ensemble

UNSA DISNEYLAND PARIS
récupérée sur
© 2026 - Tout droit réservés - UNSA Disneyland Paris
Téléchargé sur unsa-disney.fr le 3 novembre 2026 à 12:24 · UNSA Disneyland Paris

Le saviez-vous ?

Parentalité

Aucun employeur ne peut rompre le contrat de travail d'un salarié pendant les 13 semaines suivant le décès de son enfant de moins de 25 ans ou de la personne âgée de moins de 25 ans dont le salarié à la charge effective et permanente.



Pour y voir plus clair avec l'UNSA !

DISNEYLAND PARIS
libres ensemble

UNSA DISNEYLAND PARIS
Accessible sur
© 2025 - Tout droit réservés - UNSA Disneyland Paris
Téléchargé sur unsa-disney.fr le 3 novembre 2026 à 12:24 · UNSA Disneyland Paris

Le saviez-vous ?

Parentalité

Aucun employeur **ne peut rompre le contrat de travail** d'une salariée lorsqu'elle est en état de **grossesse** médicalement constatée et pendant l'intégralité des périodes de suspension du contrat de travail auxquelles elle a droit au titre du congé de maternité, qu'elle use ou non de ce droit, ainsi que pendant les dix semaines suivant l'expiration de ces périodes.



Pour y voir plus clair avec l'UNSA !

DISNEYLAND PARIS
libres ensemble

UNSA DISNEYLAND PARIS
Téléchargé sur unsa-disney.fr le 3 novembre 2026 à 12:24 · UNSA Disneyland Paris
© 2025 - Tout droit réservés - UNSA Disneyland Paris

Le saviez-vous ?

Parentalité

La période de protection de la femme enceinte, contre la rupture du contrat de travail par l'employeur, à l'issue du congé maternité de dix semaines s'applique au **second parent** à compter de la naissance de l'enfant.



Pour y voir plus clair avec l'UNSA !

DISNEYLAND PARIS libres ensemble

UNSA DISNEYLAND PARIS
Téléchargé sur unsa-disney.fr le 3 novembre 2026 à 12:24 · UNSA Disneyland Paris
© 2025 - Tout droit réservés - UNSA Disneyland Paris

Le saviez-vous ?

Parentalité

En cas de grossesse, dès le 5ème mois, vous bénéficierez de **30 min de pause** spécifique supplémentaire rémunérée ou deux fois de 15 min.
Dès le 7ème mois, vous bénéficierez d'**une heure de pause** ou deux fois de 30 min.



Pour y voir plus clair avec l'UNSA !

DISNEYLAND PARIS
libres ensemble

UNSA DISNEYLAND PARIS
récupéré sur
© 2025 - Tout droit réservés - UNSA Disneyland Paris
Téléchargé sur unsa-disney.fr le 3 novembre 2026 à 12:24 · UNSA Disneyland Paris